

Séance du lundi 16 janvier 2023

Date de la convocation: 10/01/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le seize janvier, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE

Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN

Excusés:

Absents: Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: Emilie THISSE

Objet: Election du quatrième adjoint de la commune de Ventalon en Cévennes - DE_2023_002

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal DE_2020_011 en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Considérant la démission de Martin WATERKEYN de ses fonctions de quatrième adjoint au maire et de conseiller municipal par courrier en date du 03 décembre 2022,

Considérant l'acceptation par Monsieur le Préfet de cette démission,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un quatrième adjoint, en remplacement de Martin WATERKEYN,

M. le Maire rappelle que l'élection d'un adjoint intervient par scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Après un appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires sous la présidence du maire.

- Election du quatrième adjoint :

M. Frédéric CEBRON est candidat au poste de quatrième adjoint de la commune de Ventalon en Cévennes.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants au premier tour de scrutin secret :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Frédéric CEBRON = 12 voix (douze voix).

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2023 048-200058410-20230116-DE_2023_002-DE

M. Frédéric CEBRON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire et immédiatement installé.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.


Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2023 048-200058410-20230116-DE_2023_002-DE